



Découvrez Reva,
une nouvelle façon de faire reconnaître
et valider l'expérience de vos salariés

EN QUOI CONSISTE REVA ?

Reva est une expérimentation soutenue par le ministère du Travail pour accélérer et simplifier les démarches de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) dédiée au secteur de la dépendance, de l'autonomie et des services à la personne.

Un outil au service de votre politique de gestion de carrières pour faciliter la progression de vos salariés, les fidéliser et les motiver.

SIMPLICITÉ, ACCESSIBILITÉ ET GAIN DE TEMPS

Avec Reva réduisez de 50% les délais du parcours de certification des compétences de vos salariés :

- Initiation du dossier simplifié grâce à la plateforme en ligne REVA (reva.beta.gouv.fr) pour inscrire vos salariés
- Une prise en charge à 100% par l'État des coûts d'accompagnement, de formation et d'examen
- Un accompagnement renforcé et individualisé de vos salariés par des professionnels VAE Afpa tout au long du parcours
- Des délais réduits de passage devant le jury de validation des compétences

Vos salariés pourront suivre ce processus de certification tout en continuant à travailler ou à assurer leurs activités habituelles.

L'AFPA VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUTES VOS DÉMARCHES REVA

L'Afpa, actrice majeure de la VAE et de l'expérimentation Reva, conseille et accompagne votre structure ou vos salariés pour 3 titres professionnels du ministère du Travail :

- Assistant de vie aux familles - Niveau 3 (CAP)
- Agent de service médico-social - Niveau 3 (CAP)
- Responsable coordonnateur service au domicile - Niveau 5 (BTS-DUT)

CONTACTEZ Emma LAHORE
NOUS Mail : emma.lahore@afpa.fr
Tel : 06 02 07 68 75